

Paris, le 17 mai 2018

Trajets professionnels sur autoroute

Somnolence, vitesse et téléphone toujours sources de comportements à risque

A l'occasion de la deuxième édition des « Journées de la sécurité routière au travail » (14-18 mai 2018*), l'association Prévention Routière et l'ASFA dévoilent les résultats de leur baromètre sur l'évolution des comportements des conducteurs lors des trajets domicile-travail et des déplacements professionnels sur autoroute**. Si en 5 ans on relève des progrès dans le comportement des automobilistes, notamment sous l'influence des actions de prévention routière en entreprise et des nouvelles mesures législatives, des comportements à risque perdurent :

- 29% des automobilistes sur les trajets domicile-travail lisent des SMS en conduisant et 71% admettent téléphoner.
- 62% des conducteurs ont dû lutter contre le sommeil lors d'un trajet professionnel longue distance sur l'autoroute.

La prévention du risque routier en entreprise : encore trop peu répandue

Le baromètre ASFA/association Prévention Routière met en évidence la progression des démarches de prévention du risque routier par les employeurs. Alors qu'en 2013 seuls 3 % des conducteurs constataient que leur entreprise était engagée dans cette démarche, ils sont aujourd'hui 18 % à le déclarer pour les déplacements professionnels longues distances et 12% pour les trajets domicile-travail, avec des disparités dans les initiatives prises selon la taille de l'entreprise.

Téléphone au volant : les usages dangereux se multiplient

Tous les conducteurs disposent aujourd'hui d'un Smartphone (97 %), alors qu'ils n'étaient que 2/3 à en être équipés en 2013. Si, en 5 ans, l'usage du téléphone au volant pour des appels a diminué lors des déplacements longue distance (68 % contre 80 % en 2013), il a en revanche progressé significativement sur les trajets domicile-travail (71 % contre 61 % en 2013).

Alors que la conduite nécessite toute l'attention des conducteurs, d'autres usages plus complexes que des appels téléphoniques progressent sur les trajets domicile-travail : 29 % des conducteurs déclarent lire les SMS (comme en 2013) et 15% en envoient (12% en 2013). **A l'inverse, pour les conducteurs en déplacements professionnels longs, ces pratiques diminuent même si elles restent très élevées : 38 % lisent les SMS (soit 16 points de moins qu'en 2013) et 24 % en envoient (contre 34 % en 2013).**

A noter qu'aujourd'hui, l'usage du téléphone au volant, tenu en main ainsi que le port d'une oreillette Bluetooth ou filaire est sanctionné de 135 euros d'amende et d'un retrait de trois points du permis de conduire. A partir de 2019, un conducteur sanctionné pour avoir commis une infraction alors qu'il utilisait son téléphone pourra voir son permis suspendu.

* Organisée par la Délégation à la Sécurité Routière.

** Baromètre réalisé auprès d'automobilistes empruntant l'autoroute selon deux méthodologies :

- déplacements longue distance : "face à face" sur 3 aires de service (1 200 automobilistes) - novembre 2017.

- trajets "domicile/travail" et locaux : par téléphone (900 abonnés au télépéage) - novembre/décembre 2017.

Somnolence au volant : près d'1/3 des conducteurs en dette de sommeil

Le dernier baromètre ASFA/association Prévention Routière montre que le risque de somnolence touche plus massivement les conducteurs en déplacement professionnel longue distance. Comme en 2013, 62 % affirment avoir déjà lutté contre le sommeil lors d'un trajet sur autoroute. Si les trajets domicile/travail, sont a priori moins propices à la somnolence, il est inquiétant d'observer que 42 % des conducteurs ont été confrontés à cette situation cette année, ils n'étaient que 37 % en 2013.

Quel que soit le type de déplacement, 32 % des conducteurs déclarent être en dette de sommeil. Par ailleurs, 12 % (contre 15 % en 2013) avouent avoir vécu un bref assoupissement ayant provoqué **un accident, un incident ou un sentiment de danger immédiat**, en particulier ceux travaillant en horaires décalés. En 2013 déjà, 41% des conducteurs en mission professionnelle et 28% des automobilistes sur leur trajet domicile/travail affirmaient conduire avec une dette de sommeil.

Vitesses autorisées : les transgressions persistent

Les ¾ des conducteurs interrogés considèrent la limitation de vitesse à 130 km/h sur autoroute raisonnable et plus de 90 % disent respecter les limitations en zones de travaux.

Pour les déplacements de longue distance, ceux qui déclarent dépasser le 130 km/h passent de 60 % en 2013 à 38 % en 2017. Cette évolution, très favorable, est à relier avec la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 mettant en cause la responsabilité pénale des employeurs en cas d'infractions routières des salariés relevées par les radars. Pour les trajets domicile-travail, la tendance s'inverse avec 45 % des conducteurs (contre 40 % en 2013) qui reconnaissent rouler au-delà des vitesses limites sur autoroute.

Contacts Presse ASFA

Laurence Guillerm
Tél : 01 49 55 33 07 / 06 11 66 97 70
E-mail : laurence.guillerm@autoroutes.fr

Association Prévention Routière

Labba Sall
Tél : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25
E-mail : l.sall@preventionroutiere.asso.fr

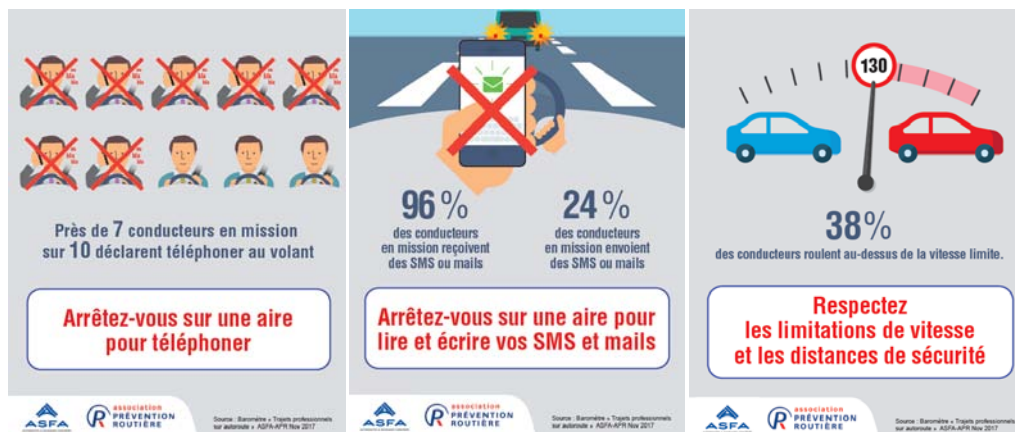
La sécurité des usagers et des agents autoroutiers est la priorité des sociétés d'autoroutes

La lutte contre les comportements à risque relevés dans le baromètre ASFA/association Prévention Routière est essentielle pour la sécurité des usagers mais aussi pour les agents autoroutiers qui travaillent 24h/24 7j/7 sur le réseau et qui sont victimes de conducteurs distraits au téléphone, somnolents ou ne respectant pas les limites de vitesse aux abords des zones d'intervention.

Accidents du personnel en intervention en 2017 :

- **187 accidents (corporels et matériels)**
- **1 tué**
- **16 blessés**
- **14 accidents corporels**
- **185 matériels heurtés**

> Retrouvez ces infographies sur les réseaux sociaux



Les actions de prévention du risque routier menées en entreprise par l'association Prévention Routière

La lutte contre le risque routier professionnel, 1^{ère} cause d'accident mortel au travail, est une priorité de l'association Prévention Routière qui mène depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation auprès des salariés en entreprise et propose un kit « Prévention des risques routiers en entreprise ».

Chaque année, le régime général de la sécurité sociale comptabilise plus de 350 accidents mortels liés aux déplacements domicile-travail et près de 100 000 accidents avec arrêt de travail.

L'association accompagne les entreprises dans la **prise en compte du risque routier et dans la mise en place d'actions de prévention** en leur proposant un éventail d'actions à destination de leurs salariés. Celles-ci s'appuient sur des outils d'animation et des ateliers conçus pour répondre aux besoins des professionnels. C'est dans ce cadre que l'ASFA et l'association Prévention Routière diffuseront dans les prochaines semaines plus de 50 000 dépliant et 15 000 affiches de sensibilisation sur le risque routier en entreprise.



> Le dépliant

En savoir plus : www.preventionroutiere.asso.fr/Entreprises

> Les affiches

